

- soit l'adhésion annuelle complète qui comprend en plus de l'inscription à l'association APB, l'assurance nominative Responsabilité Civile Professionnelle et Protection Juridique pour la pratique de la kinésithérapie, de la Biokinergie et de l'ostéopathie (inclus étudiant, assistant ou formateur) à un tarif préférentiel de 142 €. *(Si vous adhérez à cette proposition, pensez à résilier votre RCP actuelle le plus vite possible).*

Votre cotisation s'élève donc à :

- 292 € : diplômé, formateur, assistant, moniteur
- 172 € : étudiants

NB : Ceux qui sont déjà assurés chez Adoha Santé par le biais du SNMKR ou en nom propre n'ont pas à payer la cotisation complète mais peuvent bénéficier du tarif préférentiel. Il faut pour cela contacter Adoha Santé pour demander le changement de tarif.

Merci de renvoyer votre Bulletin d'adhésion avec votre règlement à :

Mme BRETAGNE Martine
Moulin de Gruteau
37160 MARCÉ SUR ESVES

(chèque à l'ordre de AP-BIOKINERGIE), **avant le 31 décembre 2019**
Avis aux retardataires, l'annuaire du site sera mis à jour courant janvier, puis seulement fin février !

Remarques :

- L'adhésion concerne l'année civile, de janvier à décembre 2020

INTERNET

(www.ap-biokinergie.org)

Veillez indiquer si vous souhaitez que vos coordonnées figurent dans l'annuaire publique des biokinergistes membres sur le site internet de l'association :

<u>Mon adresse Mail :</u>	<input type="checkbox"/> Je désire	<input type="checkbox"/> Je ne désire pas
<u>Mon adresse postale professionnelle :</u>	<input type="checkbox"/> Je désire	<input type="checkbox"/> Je ne désire pas
<u>Mon numéro tel professionnel :</u>	<input type="checkbox"/> Je désire	<input type="checkbox"/> Je ne désire pas

Signature de l'adhérent :